

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Lepage	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 06 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite : la causerie, bricolage et les jeux libres. L'éducatrice discute et chante des chansons avec les enfants.
- Discussion avec l'exploitante concernant le terrain de jeux, heures de formations et le portail.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 avril 2022

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 avril 2022

Date